

L'ÉCHO)))

SOMMAIRE



SERVICE ENFANCE - P 2

Centre de loisirs de l'été

ECOLE LUCIE AUBRAC - P 2

Rentrée scolaire

VIE LOCALE ET ASSOCIATIONS - P 4

Forum de la vie locale et des associations

Club culturel sortie à Lachelle

Nouvelle association à Capinghem

Fête du village - Erratum

Concert de jazz

DOSSIER DU MOIS : LE VRAI DU FAUX - P 5

Entretien - Interventions - Voirie - Solidarité -

Logement - Personnes âgées - Périscolaire

INFORMATIONS LOCALES - P 5

Travaux d'automne sur la commune

Qualité de l'air dans l'école maternelle

L'avenir de l'Arc Nord / Capinghem - Lomme

Empoisonnements d'animaux domestiques

Bibliothèque

Récapitulatif des travaux dans la commune

Place ô marché

Agenda

Etat civil



Hôtel de ville

58 bis rue Poincaré - 59160 Capinghem

Tél : 03-20-92-17-66

Email : contact@ville-capinghem.fr

Jours et horaires d'ouverture

Lundi de 13h30 à 17h

Mardi au vendredi

de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

Samedi de 9h à 12h

LE MOT DU MAIRE ET DES ÉLUS

Chères Capinghemmoises,
Chers Capinghemmois,

Le 5 août dernier, Jean-Mathieu MICHEL, Maire de Signes, était tué dans l'exercice de ses fonctions, en tentant d'empêcher deux ouvriers d'une entreprise du bâtiment de décharger illégalement des gravats le long d'une route de son village.

Comme dans beaucoup d'autres communes de notre pays, en hommage à cet élu apprécié de ses concitoyens, la ville de Capinghem a mis ses drapeaux en berne jusqu'au jour des obsèques de Monsieur MICHEL et nous partageons le constat fait par l'Association des Maires de France : « Cet événement tragique illustre tristement les difficultés quotidiennes auxquelles sont confrontés les maires pour faire respecter l'intérêt général, de même qu'il met en lumière la fragilité et la difficulté d'exercer le mandat de maire ». En d'autres mots, aujourd'hui l'incivilité tue.

Il est d'ailleurs paradoxal de constater que ce sont celles et ceux qui œuvrent au plus près des difficultés de notre société qui se retrouvent en première ligne face à ce fléau. Je pense en particulier aux personnels de santé ou à ceux des services de secours. Et que dire de ce que subissent au quotidien les membres des forces de l'ordre !

Il n'est pas ici question de demander à tout un chacun de se transformer en justicier. Mais la prochaine fois que vous croiserez une patrouille de police, devrez vous rendre aux urgences ou rencontrerez des pompiers, je pense qu'un sourire ou un mot de sympathie les conforteraient dans l'accomplissement de leurs missions au service de tous.

Je vous souhaite une excellente rentrée en espérant vous voir nombreux lors du forum des associations le 8 septembre ou à l'occasion de la réunion publique organisée par la MEL en notre commune le 19 septembre et qui aura pour sujet l'habitat actuel et futur du périmètre s'étendant entre notre village et le parc public de Lomme.

Christian MATHON
Maire de Capinghem



SERVICE ENFANCE

CENTRE DE LOISIRS DE JUILLET / AFFLUENCE RECORD

Du 8 au 26 juillet le centre de loisirs a affiché complet durant les trois semaines, refusant même de nombreuses demandes d'inscription de dernières minutes.

Placées sous le thème - La tête dans les étoiles - les activités proposées ont été variées et une bonne ambiance a régné tout le long de ce centre. Trois sorties sont venues rythmer les vacances des enfants.

- Le parc du Héron (la sortie au Planétarium de Villeneuve d'Ascq ayant été annulée le matin même par le musée)
- Le parc d'Olhain où les enfants ont pu faire des parcours nature, Hip Hop et une super après-midi piscine dans un cadre boisé magnifique
- La troisième sortie s'est déroulée à Taho et Lina, afin d'offrir aux enfants une sortie malgré la canicule dans un endroit climatisé.

Malgré la canicule, le centre est resté ouvert. Le confinement des enfants dans des salles climatisées ayant été privilégié et la fête du centre annulée. Il avait été prévu une nouveauté cette année. En effet, une soirée aurait été proposée aux parents et à leurs enfants pour fêter la fin du centre de juillet. Cette fête annulée n'est que partie remise et le centre de loisirs promet de réitérer ce genre d'événement au cours de l'année.

MINI-CAMP / LES VACANCIERS À OLHAIN

Dix enfants sont partis en mini camp au Parc d'Olhain, en compagnie de deux animateurs du 15 au 19 juillet. Cette première expérience au parc fut un succès. Au programme : Aquabike, parcours filets, veillées à thème, tournois sportifs, piscine, mini-golf, etc... Les enfants, qui ont eu un emploi du temps chargé et ont profité pleinement du parc et de ses richesses, furent logés dans des chalets avec leurs animateurs. Le mercredi, les copains du centre sont même venus leur rendre une petite visite et ont pu faire une activité piscine ensemble.



CENTRE DE LOISIRS D'AOÛT / ZOO-CINÉMA-KERMESSE...

Le centre d'août a eu un peu moins d'enfants qu'en juillet mais a pu proposer des activités aussi variées et des sorties très appréciées. En première semaine le zoo de Maubeuge et en seconde semaine une sortie cinéma.

LA KERMESSE DE FIN DE CENTRE / MOMENTS MÉMORABLES

Pour clôturer le centre des vacances, la commune a organisé une kermesse avec jeux gonflables, pêche aux canards, jeux flamands, chamboule tout, friandises et gourmandises mais également de nombreux lots gagnés par les enfants. Les parents ont été invités pour passer un excellent moment de partage et de convivialité avec les animateurs du centre.



ÉCOLE LUCIE AUBRAC

RENTÉE SCOLAIRE 2019 / 2020

La rentrée scolaire 2019/2020 à l'école Lucie Aubrac comptera cette année 163 élèves répartis dans sept classes.

M. le Maire et Antoine TRICOIT en charge de l'Éducation apportent à travers leurs actions l'environnement adapté à l'épanouissement de l'élève. Marion PAITREAU Directrice de l'école et l'équipe pédagogique dispensent dans chaque classe une pédagogie de qualité. Le groupe scolaire continue à demeurer l'une des fiertés de notre village.



VIE LOCALE ET ASSOCIATIONS

FORUM DE LA VIE LOCALE ET DES ASSOCIATIONS / DÉMONSTRATIONS ET INSCRIPTIONS



Le forum de la vie locale et des associations se tiendra cette année

Dimanche 8 septembre 2019 de 10h00 à 13h00
Salle Robert GESQUIERE rue d'Ennetières



Cette manifestation municipale est dédiée aux associations et structures diverses de la commune. Le public pourra se renseigner voire procéder à des inscriptions pour la saison 2019-2020 à des activités telles que sportives, culturelles, loisirs, vie sociale, etc.

Des démonstrations sportives seront également présentées.

Un livret détaillant les activités de l'ensemble des associations et structures sera mis à la disposition de tout un chacun et par la suite disponible en mairie.

A l'issue du forum, une collation sera offerte par la Municipalité. N'hésitez pas, venez découvrir les nombreuses activités.



CLUB CULTUREL / SORTIE A LACHELLE

La visite guidée d'une chocolaterie à LACHELLE (Oise) jeudi 19 septembre où nous apprendrons les différentes techniques de fabrication, moulage, décoration, etc..... Une dégustation sera prévue tout au long du parcours.

Après le déjeuner pris dans un restaurant, embarquez sur L'escapade pour une croisière sur l'Oise. Bateau de nouvelle génération à motorisation hybride électrique, seul le clapotis de l'hélice résonne au fil de cette balade et permet à une nature sauvage de se laisser surprendre : hérons, bergeronnettes et libellules vous attendent au détour d'un méandre.



Contact
Francis MARIE
Tél : 03-20-09-24-84

NOUVELLE ASSOCIATION VOIX DES HAUTS DE FRANCE

L'association récemment créée sous la présidence de Éric CARTON et la direction musicale de Philippe MAGRIT a pour but de regrouper des jeunes voix d'adultes ayant l'envie de chanter des airs variés.

Le répertoire de ce nouveau chœur sera composé de musiques classiques, chants du monde, musiques de films, variétés,

etc. Autour d'un esprit musical, cette diversité vise à rassembler passion et persévérance.

Les répétitions auront lieu chaque vendredi soir à 18h30 à l'église St Vaast. Rejoignez les si le - chœur - vous en dit.

Inscriptions &
Renseignements

06-08-61-42-67
Facebook : VHDF



FÊTE DU VILLAGE / ERRATUM

Dans le dernier numéro de L'écho, des photos marquantes de la fête du village ont été présentées dont celles de l'association Point danse.

A travers ces photos, la municipalité exprime à Point danse et aux adhérents les remerciements pour sa réelle implication à la préparation de cet événement ainsi que la qualité de sa prestation qui fut appréciée de tous.

CONCERT DE JAZZ / YANNIC SEDDIKI TRIO

La Municipalité en partenariat avec la M E L (Les Belles sorties) et l'Aéronef ont le plaisir de vous proposer un

CONCERT DE JAZZ AVEC YANNIC SEDDIKI TRIO

Vendredi 13 septembre 2019 à 20 heures Salle Robert GESQUIERE - rue d'Ennetières

Tarif unique : 5€ / Ouverture des portes à 19 heures - Places limitées

Réservation (au verso) et chèque à établir à l'ordre du Club de l'amitié à déposer en mairie





ENTRETIEN - INTERVENTIONS - VOIRIE

La mairie ne gère pas la collecte des déchets ménagers.

VRAI

La collecte des déchets ménagers est assurée par la MEL, via la société ESTERRA. En cas de problème avec vos poubelles ou lors de grèves, n'hésitez pas à contacter ESTERRA Tél : 0-811-44-50-99

Mon trottoir est enneigé : la mairie doit intervenir.

FAUX

Les riverains sont tenus de dégager un passage sur leur trottoir. Ce déneigement comprend l'élimination de la neige et le salage ou sablage en cas de verglas. Cette opération doit se faire sans obstruction des fils d'eau, bouches d'égout et avaloirs indispensables à l'écoulement des eaux.

La mairie est en charge de l'entretien des routes et des pistes cyclables situées sur sa commune.

FAUX

Cette compétence revient à la MEL qui en assure la gestion, les réparations et les mesures préventives : routes, chaussées, trottoirs, places, zones et parcs de stationnement, supports de signalisation, pistes cyclables... Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter la MEL Unité territoriale Marcq-en-Barœul-La Basée 1 Chemin de Sequedin à Lomme

Voirie : 03-20-21-33-34 - Assainissement : 03-20-21-32-09

J'ai un nid de guêpes dans mon jardin. La mairie ne peut pas intervenir.

VRAI

La mairie n'est pas compétente pour intervenir dans le domaine privé. Dans le cas où vous rencontrez ce type de problème, n'hésitez pas à contacter une société privée spécialisée.

Voisinage - Je peux tondre ma pelouse le dimanche après-midi.

FAUX

Les engins équipés de moteurs bruyants (tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, qu'engins de chantier...) peuvent être utilisés :

- En semaine de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- Samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Mon voisin a un arbre dont les branches empiètent sur ma propriété. La mairie doit intervenir.

FAUX

La coupe des branches des arbres, arbustes et arbrisseaux appartenant au voisin et qui avancent sur votre propriété relève de sa responsabilité. Vous pouvez contraindre votre voisin à couper les

branches de son arbre si elles avancent sur votre propriété, mais vous n'avez pas le droit de les couper vous-même. Pour obtenir gain de cause, n'hésitez pas à contacter un médiateur, via La Maison du Citoyen à Lomme Tél : 03-20-08-90-30 et en dernier recours le tribunal d'instance.

URBANISME

J'ai le droit de poser un abri de jardin dont la surface est de 25 m².

FAUX

Un permis de construire est exigé si la construction de l'abri de jardin a pour effet de créer :

- une emprise au sol et une surface de plancher supérieures à 5m² et jusqu'à 20m² avec une hauteur supérieure à 12 mètres
- ou une emprise au sol ou une surface de plancher supérieure à 20 m² quelle que soit la hauteur de l'abri de jardin

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à vous renseigner auprès du service urbanisme de la mairie Tél : 03-20-92-99-68

Email : urbaccas@ville-capinghem.fr ou sur le site Internet : <https://capinghem.fr> / rubrique urbanisme)

Je ne peux pas repeindre la façade extérieure de ma porte d'entrée à ma convenance.

VRAI

En tant que résidant capinghemmois, vous devez faire une demande préalable auprès de la mairie, qui transmet votre dossier au SIVOM (Syndicat intercommunal à vocation multiple) qui constitue l'organe instructeur. Comptez environ trois semaines pour obtenir une réponse.

Ma maison fait 125m². Je souhaite l'agrandir de 35 m². Une demande de permis de construire suffit.

FAUX

Le recours à un architecte est obligatoire si les travaux soumis à permis de construire conduisent la surface de plancher de l'ensemble à dépasser 150 m².

SOLIDARITÉ - LOGEMENT - PERSONNES ÂGÉES

J'ai 71 ans et suis inscrit sur les listes électorales. J'ai droit au colis de Noël.

VRAI

Vous êtes capinghemmois (e), vous avez au moins 70 ans, et vous êtes inscrit (e) sur les listes électorales ? Lors des fêtes de fin d'année, vous avez donc droit à un superbe colis composé de.... Chûûût... c'est la surprise et la magie de Noël ! (Indice : régalez-vous !)

Coupon de réservation - Concert de Jazz avec YANNIC SEDDIKI TRIO
Vendredi 13 septembre 2019 à 20h salle Robert GESQUIERE rue d'Ennetières

Nom Prénom :

Nombre de places :x 5€ =

Règlement par chèque à l'ordre du Club de l'amitié à déposer en mairie - Places limitées



Je réside à Capinghem et je peux faire appel à un (e) assistant (e) social (e) auprès de la mairie.

FAUX

La mairie dispose d'un CCAS (Centre communal d'action sociale) mais ne compte pas d'assistants sociaux parmi ses effectifs. Pour une demande de rendez-vous, n'hésitez pas à contacter l'Unité territoriale de prévention et d'action sociale UTPAS de Lomme Lambersart au 03-20-09-26-60.

Je peux faire une demande de logement social en ligne.

VRAI

Effectivement, les demandes de logements sociaux se font par Internet, à l'adresse :

<https://www.demande-logement-social.gouv.fr>

PÉRISCOLAIRE

La mairie doit fournir un service de restauration scolaire.

FAUX

Même si la mairie propose des services périscolaires, dont la cantine, ceci ne constitue pas une obligation pour la commune et ne fait pas partie des charges lui incombant pour assurer le fonctionnement du service public de l'enseignement.

Il en va de même pour tous les autres services périscolaires (garderie, étude dirigée, centre de loisirs) qui sont maintenus. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter le service périscolaire de la mairie.

Tél : 03-20-10-83-55 Email : periscolaire@ville-capinghem.fr Retrouvez également tous les renseignements utiles sur notre site Internet : <https://capinghem.fr>

Les agents communaux - service technique, urbanisme, etc... peuvent assurer la surveillance de la cantine.

VRAI

Si la cantine scolaire est un service municipal facultatif, la mairie est responsable des enfants durant la totalité du temps qui sépare la fin des classes du matin et la reprise des classes de l'après-midi, c'est-à-dire non seulement durant le temps du repas, mais également pendant celui qui précède et qui le suit en dehors du service d'enseignement proprement dit.

La circulaire n° 97-178 du 18 septembre 1997 du Bulletin Officiel de l'Education Nationale précise que pendant le service de cantine scolaire et/ou de garderie, ainsi que pendant les études surveillées, les personnes chargées de la surveillance des élèves peuvent être des agents communaux. A ce titre, l'obtention du BAFA (ou de tout autre diplôme ayant trait à l'enfance) n'est pas obligatoire pour les agents communaux en charge de la surveillance.

Mon enfant a 2 ans et 4 mois. Je peux l'inscrire à la cantine.

VRAI

Si votre enfant fait partie du groupe scolaire Lucie Aubrac, il pourra bénéficier de la restauration scolaire à compter du 02 septembre 2019.

Mon enfant aura 3 ans le 30 octobre 2019. Je pourrai l'inscrire au groupe scolaire Lucie Aubrac en janvier 2020.

VRAI

Une rentrée échelonnée sera organisée en janvier 2020. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter le service périscolaire de la mairie.

Tél : 03-20-10-83-55 Email : periscolaire@ville-capinghem.fr

INFORMATIONS LOCALES

TRAVAUX D'AUTOMNE

Lors de la séance du 11 juillet, le conseil municipal a voté le lancement des travaux de remplacement des lampadaires du quartier de la Perdrière (coût 62000€ HT) et les travaux d'aménagement d'un local communal dans le quartier Humanicité (coût 175000€ HT). Ces travaux devraient démarrer après les vacances, en septembre.

Rappelons que, pour les lampadaires il était temps puisque l'un d'entre eux, corrodé, s'est brisé sous l'effet de la tempête en mars dernier.

Quant au local Humanicité, acquis l'année dernière, il est prévu d'y installer un espace polyvalent à destination de l'ensemble des associations de la commune ainsi qu'une antenne des services administratifs municipaux.

Nous aurons l'occasion de revenir plus précisément sur ces opérations dans les prochains numéros de L'écho.



Local communal sur Humanicité : état actuel



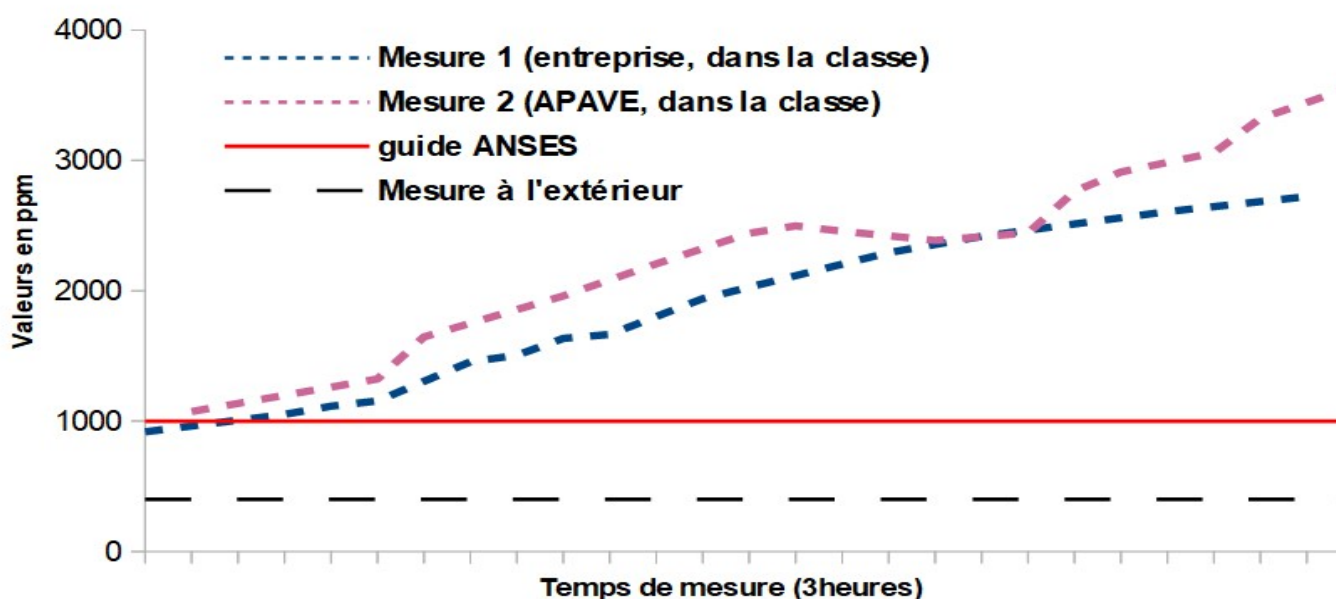
Un dispositif réglementaire de surveillance de la qualité de l'air intérieur est progressivement mis en place dans les établissements recevant du public. Depuis le 1er janvier 2018, tous les établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de six ans (les crèches et les écoles maternelles) sont concernées : la qualité de l'air doit y faire l'objet d'une vérification et d'un suivi.

A Cappinghem, cette démarche a débuté et la procédure se déroule grâce à l'appui d'un bureau d'études spécialisé dans ce domaine (APAVE).

Dans le cas particulier de notre école maternelle où il n'existe aucun dispositif spécifique de renouvellement d'air, le service technique de la commune a fait procéder à des mesure « in situ » et en conditions réelles (pendant la classe). Elles ont porté sur le témoin le plus évident et le plus facile à appréhender, le gaz carbonique (CO₂, encore appelé dioxyde de carbone).

Deux séries de mesures ont été réalisées, l'une par une entreprise, l'autre par un bureau d'études spécialisé dans ce domaine et surtout indépendant :

Maternelle mesures de CO₂



Pour interpréter ce diagramme, il faut savoir que l'ANSES (agence nationale de sécurité sanitaire) préconise des valeurs inférieures à 1000 voire 1500 ppm (unité particulière : « parties par million »). et les textes réglementaires demandent des actions particulières lorsque les valeurs moyennes dépassent 2000 ppm.

Par ailleurs, toujours d'après l'ANSES, « Concernant les effets intrinsèques du CO₂, une récente étude expérimentale chez l'Homme suggère un effet du CO₂ sur la performance psychomotrice (prise de décision, résolution de problèmes) à partir de 1000 ppm ». On voit que cette valeur est ici largement dépassée.

Il faut ainsi renouveler l'air intérieur et ventiler ; cependant, on sait que le nord de la France est caractérisé par des épisodes de plus en plus fréquents de pollution liée aux particules fines (voir les articles de presse récents).

La commune a donc décidé de mettre en œuvre un système de ventilation de type « double flux ». Le principe consiste à injecter dans les pièces un air puisé à l'extérieur et préalablement filtré ; l'air intérieur est quant à lui pompé et rejeté à l'extérieur. Grâce à un échangeur thermique, l'air rejeté réchauffe l'air injecté pour éviter les pertes de calories. L'appareillage permettra ainsi :

- De renouveler l'air intérieur,
- D'éviter des déperditions calorifiques,
- D'éviter d'injecter dans les pièces intérieures, un air chargé en particules fines.

Les travaux se sont déroulés aux mois de Juillet - Août, pendant les vacances scolaires et devraient être terminés pour la rentrée ; L'Apave réalisera ensuite une nouvelle série de mesures dans les mêmes conditions que les mesures initiales.



Contexte, problématiques et enjeux

La zone mitoyenne entre les communes de Lomme et Capinghem, celle qui englobe Saint Philibert et le quartier Humanité, dispose actuellement de nombreux atouts : grandes enseignes, logements, espaces verts, équipement hospitalier, desserte de transports (métro et bus) ...

Mais cette zone connaît des changements majeurs, depuis que les enseignes principales (dont Carrefour) repensent en profondeur leur modèle économique, désormais à bout de souffle. Les centres commerciaux "à l'ancienne" sont en effet beaucoup moins attractifs et risquent, à moyen et long terme, d'impacter Lomme et Capinghem, aussi bien sur le plan économique que sur le plan urbain.

C'est pourquoi le plan-guide conçu en 2016 avec le groupe SOPIC NORD (Société de Participations Industrielles et Commerciales) est abandonné au profit d'un nouveau plan, qui engagera durablement les deux communes, d'autant que Capinghem avait déjà anticipé les problématiques (solicitation des pouvoirs publics et des acteurs économiques et ce depuis 7 ans).

L'enjeu est de taille, car cette zone est hautement stratégique. D'où la nécessité de concertations préalables et de réunions publiques, pour que Lomme et Capinghem construisent ensemble des projets d'envergure, tout en maintenant leur autonomie territoriale et politique : il n'est pas question de fusion.

La MEL (Métropole Européenne de Lille) a donc lancé une étude sur un périmètre élargi, baptisé l'Arc Nord Capinghem-Lomme, tout en reprenant les diagnostics de la concertation préalable spécifique à Capinghem, via les ateliers et réunions publiques de la CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement), qui se sont déroulés lors du dernier trimestre 2018.

En somme, cette étude de la MEL répond à de multiples enjeux, dans le but de constituer un nouveau plan-guide d'organisation : développement économique, préservation optimisée du parc ur-

bain, politique de santé... Par exemple :

- Compléter le parcours résidentiel d'Humanité, via la construction d'un nombre défini de logements intermédiaires sans partie commune (priorité à la primo-accession)
- Préserver les terrains agricoles (pour éviter l'urbanisme débridé et effréné)
- Lutter contre la pollution et les îlots de chaleur (c'est-à-dire, l'élévation localisée des températures enregistrées en milieu urbain par rapport aux zones rurales, causant des problèmes respiratoires et cardiovasculaires)...

Votre participation aux différentes concertations et ateliers est primordiale. Toutes vos contributions permettront en effet d'enrichir le futur projet Arc Nord Capinghem-Lomme, quel que soit votre profil et la manière dont vous vivez le territoire au quotidien : agriculteur, commerçant, habitant, bénévole associatif, consommateur, promeneur, usager des transports publics...

Agenda des ateliers

Atelier sur l'habitat

Habiter l'Arc Nord, comment et avec quels loisirs ? Jeudi 19 septembre 2019 de 18h30 à 20h30 salle Robert GESQUIERE, rue d'Ennetières à Capinghem

Atelier sur la nature et l'agriculture

Paysages naturels et agricoles : quels nouveaux usages ? Jeudi 26 septembre de 18h30 à 20h30 Ferme éducative 19 rue de Lompret à Lomme

Atelier sur la mobilité Métro, vélo, auto...

Quelles mobilités demain ? Jeudi 3 octobre 2019 de 18h30 à 20h30 Salle Marthe et Marie quartier de Humanité Place Erasme de Rotterdam à Lomme.

EMPOISONNEMENTS D'ANIMAUX ACTES RÉPRÉHENSIBLES

Des disparitions ou des empoisonnements d'animaux, et en particulier des chats, continuent à être constatés dans le village. Il faut savoir que la Municipalité ne peut accepter de tels agissements et engagera, sans aucune hésitation, des poursuites envers les auteurs de ces actes inacceptables et répréhensibles.

En effet, le code pénal dispose dans l'article R 655-1 que le fait, sans nécessité, publiquement ou non, de donner volontairement la mort à un animal domestique ou apprivoisé ou tenu en captivité est puni de l'amende pouvant atteindre 1500.00€ voire 3000.00€ en cas de récidive.

LA BIBLIOTHÈQUE / INSCRIPTION ET REINSCRIPTION

La bibliothèque, située juste derrière la mairie, est ouverte à tous. Mmes GRUSON, LE DORE, SIMON, VILCOT ainsi que Mme HARMANT accueillent et conseillent les grands comme les petits. En plus d'un large choix, parmi plus de 4500 ouvrages disponibles pour les adhérents, la rentrée est l'occasion de proposer très prochainement les nouveautés.

Par ailleurs, il faut savoir que pour les personnes ayant des difficultés à se déplacer, les livres choisis peuvent être déposés à domicile.

Enfin, la cotisation demeure toujours à 20€ par an et par famille, aussi, pour la rentrée 2019/2020 n'oubliez pas de vous inscrire ou vous réinscrire dès à présent.

La bibliothèque est ouverte :

Lundi : 17h à 19h / Mercredi : 15h à 17h / Samedi : 11h à 12h





Agenda des travaux en cours et à venir sur la commune
La période d'intervention ne constitue pas la durée des travaux

Date	Période d'intervention	Objet des travaux	Adresse concernée	Société	Mesures prises
Du 02-09 au 02-10		Réalisation d'une ad- duction GC dans les chambres télécom	Rue des Fusillés et rue de la ZAMIN	Sade Télécom	Chaussée rétrécie. Stationnement interdit et circu- lation alternée par feux tricolores au droit du chan- tier pour les VL et PL
A partir du 2 sept.	3 mois	Travaux de réfection suite à un affaissement enrobé de chaussée	171 rue Poincaré	EMJ	Circulation alternée par feux tricolores. Stationne- ment et dépassement interdits. Vitesse limitée à 30km/h au droit du chantier
A partir du 2 sept.	3 mois	Travaux de bordure	Avenue des Faisans	EMJ	Circulation alternée par feux tricolores. Stationne- ment et dépassement interdits. Vitesse limitée à 30km/h au droit du chantier
Du 12-08 au 06-09		Tirage et raccordement dans les chambres télécom	Au niveau du 143 rue Poincaré	Sade Télécom/Satcoms/ DFT/MZS/SIAM/IRT/Fibre service/Batitélécom	Vitesse limitée à 30km/h et le stationnement inter- dit au droit du chantier aux VL et PL pour l'en- semble des rues de la commune.
A partir du 5 août	1 mois	Création d'un poste HTA/BT	Rue de l'église	Beauval	Circulation alternée par feux tricolores. Stationne- ment interdit aux VL et PL. Vitesse limitée à 30km/ h au droit du chantier
Du 01/03 au 31/12	10 mois	Travaux aiguillage et tirage de la fibre	Toutes les rues de la commune	Fibre Action	Stationnement interdit au droit du chantier lors des interventions
Du 01/03 au 31/12	10 mois	Travaux aiguillage et tirage de la fibre	Toutes les rues de la commune	Eiffage Energie	Stationnement interdit au droit du chantier lors des interventions
Du 01/03 au 31/12	10 mois	Travaux aiguillage et tirage de la fibre	Toutes les rues de la commune	Byon Fiber	Stationnement interdit au droit du chantier lors des interventions
Du 01/03 au 31/12	10 mois	Travaux aiguillage et tirage de la fibre	Toutes les rues de la commune	BK Fibres	Stationnement interdit au droit du chantier lors des interventions

DATES À RETENIR / AGENDA 2019

Septembre

Dimanche 8

Forum de la vie locale et des associations

Vendredi 13

Concert de jazz à 20h salle Robert GESQUIERE

Jeudi 19

Club culturel Sortie à Lachelle

Réunion de concertation avec la MEL de 18h30 à 20h30 salle GESQUIERE

Mardi 24

Election partielle du CME à 9h30 en mairie

Octobre

Samedi 5

Installation des nouveaux élus CME à 10h30 à la mairie

Samedi 12

Repas des séniors à la salle Robert GESQUIERE

Novembre

Samedi 2

Musique sacrée et opéra à 20h30 église Saint Vaast

Décembre

Samedi 7

Goûter des séniors



Etat civil 2019

Mariage

Stéphane DELANNOY et Alice CANDELIER le 6 juillet

Décès

Renée MALET le 13 juillet

Jeannine DUCHESNE le 29 juillet

Walter MAFFEIS le 5 août

L'écho : Septembre 2019

Directeur de publication : Christian MATHON

Réalisation : Marie Claude FICHELLE

Conception : Denis DESCAMPS